

REGLEMENT INTERIEUR

" Les accros du bad "

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres de l'association. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription. La pratique du BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton.

ASSURANCE

L'association dispose d'une assurance responsabilité civile. Elle n'assure en aucun cas les adhérents en cas d'accident corporel ou autre.

RESPONSABILITE

L'acceptation des enfants mineurs au sein de l'association est sujet à signature d'une autorisation parentale selon le formulaire joint aux documents d'inscription.

Les enfants mineurs ne sont, en aucun cas, pris en en charge par l'association.

Pour les enfants de moins de 16 ans, la participation aux activités de l'association se fera exclusivement sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte dûment désigné par le représentant légal.

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents ainsi que les modalités d'accès.

RESERVATION

Toute réservation se fera sur un tableau d'occupation des cours situé (emplacement restant à

déterminer)

La réservation devra être nominative pour tous les joueurs.

OCCUPATION DES COURS

Cinq cours sont mis à disposition pour l'association, tous les jeudis de 19h30 h à 23h, à la salle pluraliste de Lamure sur Azergues.

Chaque temps de jeu est de ¼ d'heure par séance soit :

19h30 – 19h45 : installation des filets

19h45-20h30 : 1^{ère} séance

20h30-21h15 : 2^{ème} séance

21h15-22h00: 3^{ème} séance.

22h00-22h45: 4^{ème} séance.

22h45-23h00 : rangement du matériel

23h : libération de la salle.

L'utilisation des cours est réservée en priorité aux adhérents de l'association.

Afin de faire jouer tous les d'adhérents :

- chaque adhérent ne peut jouer qu'une séance par jeudi.
- il est souhaitable, dans la mesure du possible de jouer en double.

Chaque adhérents à la possibilité de faire jouer un invité, à condition que les cours soient disponibles et que **la priorité aux adhérents soit respectée.**

Chaque invité devra s'affranchir d'une cotisation par séance (voir cotisation) auprès d'un responsable de l'association présent dans la salle.

Si et seulement si, un cours n'est pas occupé, il sera possible aux adhérents de jouer une séance supplémentaire.

FONCTIONNEMENT

En début de séance, chaque adhérent doit déposer sa carte de membre auprès d'un responsable de l'association présent.

En cas de retard, le cours sera automatiquement rendu disponible.

Avant inscription définitive (adhésion), deux séances de ¼ heure sont offertes.

Le nombre d'adhérents est limité à xx personnes .

COTISATIONS

Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre de Les accros du bad) par virement sur le compte de l'association ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite.

Le montant de la cotisation annuelle saison 2014-2015 est fixé à 30 € par adhérents (enfants et adultes).

Cotisation invité : 3 € par séance.

Les cotisations "adhérent et invité" pourront être modifiées lors des assemblées générales.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures à semelle blanche impératif, d'une tenue de sport adéquat à la pratique du badminton.

L'association peut prêter les raquettes à titre exceptionnel.

COMMUNICATION

Consultation systématique du tableau d'information ou du site de l'association: fermeture exceptionnelle,...

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet de l'association, de photos prises lors de la pratique et des manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

VOL

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des biens personnels des adhérents.

LITIGES ET SANCTIONS

L'association a pour but de promouvoir le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...).

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.